

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 06/04/2023

VOI.23.00.A00615

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement
RUE RONCHAUX

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de M. Abel DESMARETZ
Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 15/04/2023
RUE RONCHAUX

ARRÊTE

Article 1 : Le 15/04/2023, le stationnement des véhicules est interdit au droit du numéro 26 RUE RONCHAUX sur 2 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le - 6 AVR. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or page number.

First main paragraph of text, starting with a faint opening word.

Second main paragraph of text, continuing the narrative or discussion.

Third main paragraph of text, possibly containing a sub-section or a specific detail.

Fourth main paragraph of text, showing further development of the content.

Fifth main paragraph of text, appearing to be a significant part of the document.

Sixth main paragraph of text, possibly leading towards a conclusion or a new section.

Seventh main paragraph of text, continuing the flow of information.

Eighth main paragraph of text, showing a transition or a change in focus.

Ninth main paragraph of text, possibly a summary or a key point.

Tenth main paragraph of text, appearing to be a final or near-final paragraph.

Eleventh main paragraph of text, possibly a closing statement or a signature area.

Twelfth main paragraph of text, continuing the text towards the bottom.

Final main paragraph of text at the bottom of the page.

Faint footer text at the very bottom of the page, possibly a page number or date.